

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 15 AVRIL 2013**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : Le 09 avril 2013

**Nombre de Conseillers Municipaux :**

EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 16  
VOTANTS : 19

**ORDRE DU JOUR :**

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/03/2013,*
2. *Compte administratif 2012 -Commune,*
3. *Affectation du résultat - Commune,*
4. *Compte de gestion 2012 - Commune,*
5. *Vote du taux d'imposition des 4 taxes,*
6. *Budget 2013 - Commune,*
7. *Compte administratif 2012 - Eau & Assainissement,*
8. *Affectation du résultat - Eau & Assainissement,*
9. *Compte de gestion 2012 - Eau & Assainissement,*
10. *Budget 2013 - Eau & Assainissement,*
11. *Demande de subvention pour la restauration d'archives communales,*
12. *Participation des communes - enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Rozay en Brie,*
13. *Questions diverses.*

Le Lundi 15 avril 2013, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:**

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

M. ALLONCLE Claude, M. DENEST Bernard, M. NASSAU Frédéric, Mr DELAVAL Jean-Claude, Mr MOUSSU Anthony, Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mr BEAUGRAND Bernard pouvoir à M. PERCIK Patrick

Mme BLOND Anne-Marie pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

Mme GALLAY Eveline pouvoir à Mme MISZCZAK Brigitte

**ABSENTS :**

Mme BALLON Patricia, Mme NERIS Nathalie, Mme DE VIVEIROS Anita, Mr POGNOT Jean-Pierre,

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme MICHARD Céline a été élu secrétaire de séance.

**ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

## N° 1069 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE :

Le compte administratif 2012 fait apparaître les résultats suivants :

### Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2012 :	2 003 467.09 €
- Recettes de l'exercice 2012 :	2 440 021.09 €
- Excédent de clôture 2012 :	436 554.00 €
- Résultat de clôture N-1 :	417 334.67 €
- Excédent de clôture 2012 :	853 888.67 €

### Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice 2012 :	434 239.00 €
- Recettes de l'exercice 2012 :	633 920.43 €
- Résultat de l'exercice 2012:	199 681.43 €
- Résultat de clôture N-1 :	-363 429.37 €
- Déficit de clôture 2012 :	-163 747.94 €

Monsieur REGNAULT Henri, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** le compte administratif 2012 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2012 de **690 140.73 €**

## N° 1070 : AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE - DE L'EXERCICE 2012 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de **853 888.67 €**,

DECIDE,

A L'UNANIMITE,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

### Résultat de fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 436 554.00 €

#### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - +417 334.67 €

#### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

+ 853 888.67 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

#### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

- 163 747.94 €

R 001 (excédent de financement)

#### E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

186 038.00 €

Excédent de financement

00.00 €

**Besoin de financement F**

=D+E

**349 785.94€**

**AFFECTATION = C**

=G+H

**853 888.67 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

**349 785.94 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002**

**+504 102.73 €**

### N° 1071 : COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE :

Les résultats du compte de gestion 2012 élaboré par le **Receveur** sont identiques au compte administratif 2012 présenté par Monsieur le **Maire**.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2012 établis par Monsieur le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2012 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion 2012- Commune du Receveur municipal

## N° 1072 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES (Taxes Directes Locales):

Compte tenu que la Commission des Finances n'a pas souhaité appliquer une augmentation des taux d'imposition pour 2013,

Compte tenu des éléments communiqués,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales et de percevoir les produits correspondants inscrits au budget communal 2013.

- Taxe d'habitation : 18.51 %
- Taxe foncier bâti : 17.74 %
- Taxe foncier non bâti : 41.53 %
- Taux cotisation foncière des entreprises : 18.10 %.

## N° 1073 : BUDGET COMMUNAL 2013 :

La Commission des Finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

**PROPOSE** d'arrêter le budget 2013 COMMUNE comme suit :

### Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **3 205 889.67 €**

### Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **1 708 051.57 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget primitif communal de l'année 2013 présenté par Monsieur le Maire qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses et recettes équilibrées : **3 205 889.67 €**

**Section d'investissement :**

- Dépenses et recettes équilibrées : **1 708 051.57 €.**

**N° 1069 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE :**

Le compte administratif 2012 fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice 2012 :	2 003 467.09 €
- Recettes de l'exercice 2012 :	2 440 021.09 €
- Excédent de clôture 2012 :	436 554.00 €
- Résultat de clôture N-1 :	417 334.67 €
- Excédent de clôture 2012 :	853 888.67 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses de l'exercice 2012 :	434 239.00 €
- Recettes de l'exercice 2012 :	633 920.43 €
- Résultat de l'exercice 2012:	199 681.43 €
- Résultat de clôture N-1 :	-363 429.37 €
- Déficit de clôture 2012 :	-163 747.94 €

Monsieur REGNAULT Henri, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** le compte administratif 2012 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2012 de **690 140.73 €**

## N° 1075 : AFFECTATION DU RESULTAT - EAU ET ASSAINISSEMENT - DE L'EXERCICE 2012 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 426 188.97 €,

DECIDE,

A L'UNANIMITE,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 169 339.84 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, + 256 849.13 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 426 188.97 €

(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)(Investissement- Dépenses) - 190 183.72€

R 001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement -17 300.96 €

Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 207 484.68 €

AFFECTATION = C =G+H + 426 188.97 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement(Recettes) 207 484.68 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002(Fonctionnement-recettes) + 218 704.29 €

## N° 1076 : COMPTE DE GESTION 2012 - EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les résultats du compte de gestion 2012 élaboré par le Receveur sont identiques au compte administratif 2012 présenté par Monsieur le Maire.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le Receveur sont conformes aux écritures du compte administratif 2012 établis par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2012 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion 2012- eau et assainissement- du Receveur municipal

**N° 1077 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2013 :**

La commission des finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

**PROPOSE** d'arrêter le budget 2013 EAU ET ASSAINISSEMENT comme suit :

**Section de fonctionnement : 386 904 ,75 euros**

(Dépenses et recettes équilibrées)

**Section d'investissement : 1 259 043,50 euros**

(Dépenses et recettes équilibrées).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** le budget primitif « EAU ET ASSAINISSEMENT » de l'ANNEE 2013 comme il est proposé ci-dessus.

**N° 1078 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de restaurer certains documents appartenant au fonds des archives de la Commune. Ces documents sont des registres d'Etat-Civil.

Afin de permettre la restauration et la reliure de ces archives une consultation a été lancée et des propositions nous sont parvenues.

Monsieur le Maire propose de retenir Mme NEYMARCK pour un montant de 3 682.50€ HT, soit 4 404.27 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention s'élevant à 30% du montant hors taxe des travaux qui seront réalisés.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette réalisation.

**N° 1079 : PARTICIPATION DES COMMUNES - ENFANTS DOMICILIES A L'EXTERIEUR ET SCOLARISES A ROZAY-EN-BRIE :**

Considérant que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis l'année scolaire 2010/2011,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les participations des communes,

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de l'année scolaire 2013/2014 :

- 600€ pour l'école élémentaire (ancien tarif 550€)
- 850€ pour l'école maternelle (ancien tarif 800€)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer comme suit les participations des communes extérieures aux frais de scolarité des enfants de l'extérieur de ROZAY EN BRIE à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 :

- 600 € pour l'école élémentaire
- 850 € pour l'école maternelle

**QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal entend :

- Monsieur PERCICK informer qu'il est allé en compagnie de Mme PIOT, le 12 avril 2013, signer la promesse de vente pour l'achat de l'ADAPEI rue de Vilpré.